

PRIX DE L'ABONNEMENT
pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^{te}, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre - Dame - des - Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUE - DE - NUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 11 DÉCEMBRE 1846.

On se préoccupe vivement de la continuation de la grève des ouvriers teinturiers; cela se conçoit: elle est venue de nouveau attirer l'attention publique sur les rapports des maîtres et des ouvriers, et prouver encore que ces rapports manquent en général de solidité, et qu'ils ont besoin d'être raffermis en s'appuyant sur des principes d'équité et d'ordre qu'on a trop méconnus jusqu'à ce jour. Il faut dire aussi que les rigueurs de l'autorité ont singulièrement contribué à augmenter les préoccupations. En voyant tout-à-coup les arrestations se multiplier, on a pu se demander s'il s'agissait véritablement d'une simple coalition d'ouvriers, ou bien si à l'ombre de cette coalition ne se cachaient pas quelques sordides menées. Quant à nous, nous avons tout d'abord constaté que les ouvriers teinturiers ne songeaient en aucune manière à mêler les questions politiques à leurs questions de règlement; ils ne se sont mis en grève que pour obtenir quelques améliorations à leur position, que pour forcer les maîtres à rentrer dans des usages depuis long-temps établis et maintenant méconnus par une partie d'entre eux. On devait le savoir assurément, puisque des explications préliminaires avaient eu lieu entre des délégués des ouvriers et M. le maire de Lyon. Après ces explications, que ne les a-t-on avertis des mesures rigoureuses qu'on prendrait à leur égard? Si ces mesures ont été prises prématurément, à la suite de faux rapports, d'excitations intéressées, comment M. le maire ne s'est-il pas empressé de rassurer le parquet de Lyon sur la nature même des prétentions des ouvriers teinturiers? Alors on eût évité de donner à cette affaire des proportions exagérées, de jeter dans les esprits des craintes mal fondées, et de faire croire un moment que l'ordre public était menacé. Il ne l'a pas été, et probablement il ne le sera pas.

Les ouvriers teinturiers, nous en avons la persuasion, tout en maintenant celles de leurs prétentions qui sont le mieux fondées, sauront s'abstenir de toute démarche imprudente. On ne peut pas les forcer de rentrer dans leurs ateliers, on ne peut pas les empêcher de n'y rentrer que sous conditions; mais aussi ils ne doivent, par aucun moyen illicite, troubler ceux d'entre eux qui voudraient reprendre le travail. Ils ont fait un règlement qui n'est obligatoire qu'autant qu'il y a libre consentement de la part de tous les intéressés; c'est encore là un point qu'il ne faut pas perdre de vue.

Nous disons qu'ils ont eu le droit de faire un règlement de travail; qui pourrait donc contester ce droit? Est-ce que par hasard les règlements de ce genre sont une nouveauté en France? Ne sait-on pas qu'il en existe pour beaucoup de professions? La plupart se composent d'usages suivis scrupuleusement, et qui, pour n'être pas écrits, n'en ont pas moins leur constante application. Ces règlements constituent un pacte tout-à-fait légal entre les maîtres et les ouvriers; ce sont les clauses de leur traité de louage, et ces clauses sont parfaites, au point de vue de la loi, tant qu'elles n'ont rien d'immoral et de contraire à l'ordre public.

Nous le demandons, si, d'un commun accord, le règlement

eût été consenti de la part des maîtres et des ouvriers teinturiers, aurait-on crié à la coalition? Pas le moins du monde. Le parquet en aurait-il demandé l'annulation? Assurément non. Ce qu'on poursuit aujourd'hui, ce n'est donc pas le règlement, mais le fait d'avoir voulu l'imposer aux maîtres par des voies irrégulières. Ces voies irrégulières ont-elles eu lieu? C'est ce que nous nions, et c'est pour cela que nous avons dû blâmer les intempestives arrestations qui ont été opérées ces jours passés, que nous avons dû surtout nous élever contre certaines excitations parties d'un journal qui paraît aujourd'hui avoir l'oreille de l'autorité.

Il faut le dire, la presse locale, dans cette circonstance, a bien mal compris ses devoirs. Elle devait, selon nous, s'abstenir de toute parole capable de rendre le débat plus difficile à terminer; au lieu de cela, elle s'est empressée de prendre parti contre les ouvriers, de les signaler comme des perturbateurs. Nous avons déjà fait remarquer cette touchante unanimité. On s'est pourtant un peu calmé; on a vu que l'effet qu'on voulait produire sur l'opinion était manqué, et on a repris quelque sang-froid; mais les paroles qu'on a laissées échapper tout d'abord ne seront pas vite oubliées. Hier encore, le *Courrier de Lyon* ne conseillait-il pas aux maîtres teinturiers de porter à Saint-Etienne leurs commandes? On peut voir par là combien il s'intéresse à la prospérité de notre commerce. Demain il en dira autant pour une autre industrie; il conseillera aussi aux maîtres tanneurs de quitter Lyon, d'établir leurs ateliers à Rived-Gier ou à Givors. Voilà qui est vraiment fort édifiant et qui peut nous donner la mesure des vues économiques de cet organe intelligent de notre haut commerce et de l'administration. Nous ne voulons pas, comme on le pense bien, insister sur ce point, ni passer trop de temps à relever de pareilles excentricités; il suffit de les signaler à l'opinion publique pour en faire justice. On saura désormais ce qu'on doit penser du dévouement du *Courrier* à nos intérêts commerciaux et quelle autorité on doit accorder à ses élucubrations.

Nous avons aussi vu le *Courrier* se récrier contre l'intervention des prud'hommes dans la question des ouvriers teinturiers. Pourquoi donc, nous le demandons, le conseil des prud'hommes n'aurait-il pas pu intervenir utilement? Evidemment il ne pouvait rien ordonner; mais il pouvait conseiller, se montrer favorable à une conciliation et la déterminer. Cette affaire aurait pu ainsi se terminer à l'amiable. On ne l'a pas voulu, et les prud'hommes ont été récusés, de par le *Courrier*, avec une incroyable légèreté. On voit bien qu'il ne veut pas qu'il y ait arrangement pacifique, accord par suite d'un contrat. Les ouvriers doivent céder et ne pas persister dans aucune de leurs réclamations. Vous voulez donc qu'ils n'aient aucun droit dans la constitution du travail, qu'ils soient sous l'obéissance absolue des maîtres?

En vérité, vous qui nous parlez de la liberté du travail à tout propos, vous nous paraissez vouloir la liberté pour les uns et la servitude pour les autres. Prenez-y garde: en France, de pareilles manières de faire ne peuvent guère prospérer, et si vous tenez au maintien de la liberté du travail, tâchez de l'entendre plus

équitablement que vous ne l'avez fait jusqu'à présent. Quant à nous, qui, tout en la reconnaissant bonne en principe, ne voulons pas qu'on lui fasse porter de fausses conséquences, nous tenons à ce qu'elle subisse des règles, nous tenons à ce qu'elle soit dirigée de telle manière qu'elle favorise également tous les intérêts et toutes les industries. Pas de monopoles, pas de privilèges, pas d'abus qui tiennent à la servitude. Voilà ce que nous demandons, et voilà pourquoi nous repoussons avec indignation vos clameurs contre d'honnêtes ouvriers qui ne veulent que ce qu'ils croient avoir le droit de réclamer, et qui ne compromettent en aucune manière la sécurité publique. Ne poussez pas aux mesures violentes, et le calme régnera.

On nous communique le projet de règlement des ouvriers teinturiers, que nous croyons utile de publier. Chacun pourra en apprécier les diverses dispositions.

RÈGLEMENT

Présenté par MM. les ouvriers teinturiers en soie de la ville de Lyon et de ses faubourgs à MM. les chefs d'atelier.

Considérant qu'il existe dans notre corps d'état des abus et qu'il convient d'y remédier; attendu que le genre de travail ne permettant pas à l'ouvrier d'être à ses pièces, il est urgent de fixer la journée ainsi que le salaire à accorder à l'ouvrier, afin qu'il puisse vivre et élever sa famille, et pour l'uniformité et la conformité des choses, nous arrêtons ce qui suit pour tous les ateliers en général:

Art. 1^{er}. Dans toutes les saisons on commencera la journée à six heures du matin; on ira déjeuner à neuf heures; on rentrera à dix. A deux heures, on ira dîner jusqu'à trois heures, et la journée se terminera à sept du soir.

Art. 2. Lorsqu'une journée sera commencée, elle sera payée en entier; nous entendons par là ne plus travailler par fractions de journées.

Art. 3. Dans un moment de presse d'ouvrage, si les ouvriers venaient à manquer, ceux de chaque atelier ne se refuseront point à faire une heure de plus que la journée indiquée, moyennant une rétribution de 50 c. à tout ouvrier qui resterait selon sa bonne volonté.

Art. 4. Désirant, le plus qu'il nous sera possible, établir une bonne organisation dans notre corps d'état, nous avons délibéré ce qui suit, concernant le salaire de l'ouvrier:

« Attendu que MM. les chefs d'atelier tendent constamment à la diminution du salaire, et vu la cherté des vivres, il est utile de fixer un prix raisonnable pour le courant; ainsi donc nous prenons pour base le prix moyen de ce qu'ils se paient aujourd'hui.

» Les ouvriers qui sont à la journée seront payés à quatre francs par jour; ceux qui seront au mois et nourris, seront payés à cinquante francs par mois. Nul ouvrier n'acceptera une journée au-dessous de celle stipulée ci-dessus. »

Art. 5. Les ouvriers qui seront préférés pour des postes fixes, et qui se sentiront des talents supérieurs aux autres, seront libres de s'entendre et de traiter avec leurs chefs d'atelier pour être payés davantage.

Art. 6. Suivant la loi et les règlements antérieurs, il est défendu à MM. les chefs d'atelier d'occuper des ouvriers qui ne seraient pas nantis d'un livret portant acquit de leur apprentissage, selon les règles de celui qui nous est délivré habituellement.

Art. 7. Pour qu'il n'y ait point d'équivoque, les ouvriers qui se

FEUILLETON DU CENSEUR. — 12 DÉCEMBRE.

L'ESPRIT ÉLÉMENTAIRE,

CONTE D'HOFFMANN

Traduit pour la première fois.

AVANT-PROPOS.

Hoffmann est un des écrivains allemands les plus connus en France. M. Loève-Weimars le premier a traduit une grande partie de ses contes et les a présentés au public français en expliquant au long, dans un morceau biographique, ce qu'était ce conteur étrange, cet artiste original, ce cerveau exalté, peintre, musicien, décorateur, mécanicien, curieux de toute excentricité, des sciences occultes et du magnétisme, de Mesmer et de Cagliostro, un peu fou aux yeux de ces bourgeois sensés dont il est question dans *Werther*, qui tremblent que le torrent de l'imagination et de la sensibilité ne ravage leurs petits jardins symétriques; mais conservant toujours, même au milieu de ses divagations grotesques, de ses rêves incohérents, le sentiment poétique et une exquise originalité. Nous n'essayerons pas d'expliquer pourquoi le genre fantastique, inconnu chez nous, ou à peu près, avant Hoffmann, a pu s'implanter et prendre racine dans un terrain qui semble trop solide et trop fort pour recevoir la plante exotique, cette sorte de *datura fastuosa* dont il est question dans un des contes de cet auteur. Le fait s'est accompli sous nos yeux, et si nous n'avons rien produit en ce genre qui mérite la peine d'être mentionné, au moins avons-nous accordé au fantastique allemand droit de cité parmi nous. Après la première traduction, un professeur d'histoire, M. Tousselet, n'a pas dédaigné de traduire à son tour les contes qu'avait laissés de côté M. Loève; comme de juste, c'étaient les plus originaux: *le Pot d'Or*, *la Fiancée du Roi*. Depuis ces dernières années, les traductions ont abondé; MM. Marquier, Christian, Egmont sont venus tour à tour sur les traces de leurs prédécesseurs, et, tout en glanant, ont trouvé quelques épis oubliés. Ainsi, par exemple, la nouvelle intitulée *le Magnétiseur* a été mise au jour pour la première fois. Justement elle se rattache, par certains points, au conte que nous avons essayé nous-même de traduire. Dans *le Magnétiseur* reparaît un certain major, personnage redoutable et qui répand autour de lui je ne sais quelle odeur de soufre. Comme dans *l'Esprit Élémentaire*, cet homme, qui ne peut être autre qu'O'Malley, personnifie l'esprit du mal. Dans *le Magnétiseur*, il exploite la thèse des fluides; dans *l'Esprit Élémentaire*, nous le voyons comme le représentant des sciences occultes. Quelle est la part de l'imposture? quelle est celle du réel? C'est ce que Hoffmann ne dit pas, nous laissant flotter, suivant son habitude, entre la vie réelle et le monde surnaturel, et, justement, c'est là la cause de l'in-

térêt puissant qui s'attache à tout ce qu'il a écrit. Le monde que nous habitons est devant nous, sous nos pieds; mais soudain le rideau qui nous couvre celui des rêves et des pressentiments est soulevé par une main puissante: le réel et le fantastique se mêlent l'un à l'autre et nous enveloppent d'un réseau inextricable. Car le fantastique, à un certain point de vue qui n'est pas dénué de toute portée philosophique, a ses racines dans le cœur même de l'homme. Nous sommes jetés dans le monde qui se révèle à nous grâce à l'intermédiaire de nos sens par une divinité inconnue; nous savons que nous y ferons un court séjour, mais quelle sera notre destinée future? Un sens intérieur, intime, nous répond, mais nous n'avons à ce sujet autre chose que des pressentiments. A certaines heures, les esprits les plus sérieux, lorsqu'ils se prennent à songer à ces problèmes, touchent aux limites des réalités, et font une pointe dans le pays des songes; dans cette belle ferme de l'Atlantide que prétendait posséder Hoffmann, soit dans ce que nous avons appelé le fantastique. Cela n'est pas nouveau, et personne n'a pu s'y soustraire avant ni après Cicéron, qui, dans son traité *De la Nature des Dieux*, et même dans plus d'un autre endroit, a laissé de côté la gravité romaine pour suivre le vol de son imagination.

Revenons au conte dont nous présentons la traduction. A notre avis, c'est un des plus remarquables de tous ceux échappés à la plume d'Hoffmann. Pourquoi n'a-t-il pas été traduit plus tôt? Il est difficile de s'en rendre compte. Nous ne voyons que deux raisons: les détails d'intérieur un peu longs du commencement, le rôle que jouent les sciences occultes dans tout le reste. Quant à ces détails, on en a bien passé d'autres à Walter Scott. Quant aux sciences occultes, ce qui s'y rapporte ne manque pas d'intérêt, ne fût-ce qu'un intérêt de curiosité. Goethe, cet esprit vaste et solide, ne les méprisait pas, puisqu'il consacra de longues heures à leur étude. N'y avait-il pas, au reste, quelque chose au fond des rêveries des adeptes de la pierre philosophale, des *Phylactères* et du *Thilsem*? La chimie moderne n'est-elle pas sortie du creuset de l'alchimie du moyen-âge?

Nous concevons facilement que *le Magnétiseur* eût été long-temps oublié par les traducteurs. Les dissertations sur les courants, sur la puissance abondant; c'est une page arrachée à Puy-Séguir. L'action est presque nulle; tout reste au milieu des brouillards. Mais dans *l'Esprit Élémentaire* circule une tout autre vitalité. Dès le début, sur la route de Liège à Aix-la-Chapelle, on reconnaît le crayon ferme du conteur. C'est bien l'hiver, un voyage en rase campagne; le château, le baron, la baronne, tout est décrit de main de maître, et si l'on trouve ces détails fastidieux, ce sera sans doute la faute des traductions en général et du traducteur en particulier. Cette grosse ménagère aux joues fraîches, à la taille replète, à l'énorme peloton de laine, si prosaïque et si bourgeoise, qui pourrait prévoir qu'elle n'est autre que la divine Aurora, la fille des rêves du paradis, l'idéal que poursuit vainement le malheureux Victor? L'évocation magique qui met fin au *charms* et au conte est par cela même aussi peu attendue que saisissante. La figure bouffonne et originale de Paul Taikbarth intéresse bientôt comme celle d'un vrai et bon ami; sous cette en-

veloppe grotesque se cache, du reste, une âme pure qui veille sur son maître comme un ange gardien, et le ramène dans le sentier de la vertu et de la vérité. Albert résume bien les tendances inquiètes du cœur humain. Il a entrevu dans un songe l'idéal; la terre n'a plus de joies à lui offrir, il achèvera son existence dans la tristesse et l'isolement, il ne se mariera jamais. C'est par ces mots que finit l'histoire. Il passera pour un rêveur ou un fou. Le personnage du major O'Malley domine tous les autres; Hoffmann l'a dessiné en traits de feu; le grotesque s'efface devant le sérieux. C'est le mal, le mauvais esprit qui entraîne l'homme vers le diable et évoque pour le séduire toutes les apparitions les plus douces, l'enchantement par excellence, la sirène, la Circé, la vieille et toujours nouvelle séduction, l'Eve, la femme. Parmi les scènes isolées, on remarquera la rencontre du major dans le bois, la soirée de garde où il apparaît avec son manteau et ses bouteilles de vin vieux, l'évocation dans les ruines à l'aide de la grammaire de Peplier; tableaux dignes de Callot, mais d'un ton plus noble et plus extraordinaire.

Enfin, nous observerons qu'Hoffmann a puisé l'idée de *l'Esprit Élémentaire* dans une nouvelle française. Ce n'est pas la première fois que l'Allemagne nous a fait des emprunts, depuis Niebuhr, qui trouve les bases de son *Histoire romaine* dans le livre de Beaufort, jusqu'à Hoffmann, qui se sert pour son conte du canevas que lui fournit Cazotte dans son *Diable amoureux*.

EDOUARD DEGEORGE.

L'ESPRIT ÉLÉMENTAIRE.

Le 20 novembre de l'année 1815, Albert de B..., commandant au service de la Prusse, se trouvait sur le chemin de Liège à Aix-la-Chapelle. Le quartier-général du corps d'armée auquel il appartenait revenait de la campagne de France et devait entrer ce jour-là à Liège pour s'y arrêter deux ou trois jours. Albert était arrivé la veille; mais, en proie à une inquiétude extraordinaire, il s'était décidé dans la matinée à partir brusquement. Bien qu'il ne se fût pas aperçu, cette résolution subite n'avait d'autre cause que les songes confus dont il avait été assailli toute la nuit. A les en croire, un événement heureux l'attendait à Aix. Il s'étonnait encore de sa décision, qu'il était en selle, et que, grâce à sa bonne monture, il pouvait espérer atteindre la ville avant la tombée de la nuit.

Un vent d'automne froid et piquant soufflait sur les champs dépeuplés, à travers les arbres décharnés de leur feuillage. Du fond d'un bois qu'on apercevait dans le lointain sortaient des voix confuses, de sourds gémissements. Des oiseaux de proie s'élevaient en poussant des cris sauvages et suivaient en troupes les nuages épais qui s'amoncèrent. Bientôt le dernier rayon de soleil disparut; un voile gris couvrit le ciel entier. Albert s'enveloppa du mieux qu'il put dans son manteau et laissa trotter son cheval droit devant lui sur la grande route. Son imagination lui retraça l'image des terribles moments qu'on venait de passer; il se rappela que quelques mois auparavant il avait fait le même chemin, mais dans la direction contraire.

trouveront dans ce moment à travailler sans livret seront tolérés, sous la condition expresse qu'ils s'en procureront un et se conformeront en tous points au présent règlement.

Art. 8. Ne voulant point être arbitraires envers nos chefs d'atelier, ni entraver par trop leur liberté commerciale, nous leur observerons seulement que, jusqu'à présent, ils ont fait beaucoup trop d'apprentis proportionnellement au nombre d'ouvriers; il reste convenu entre nous, pour l'avenir, que MM. les chefs d'atelier n'en devront faire qu'un par dix ouvriers stables chez eux; ceux qui en occuperont un nombre inférieur à celui désigné auront également droit à un apprenti.

Art. 9. Ayant remarqué que, dans certains ateliers, MM. les chefs se permettent de faire manipuler les soies par des garçons de peine, ce qui est préjudiciable à nos intérêts et au traitement de la soie, nous le défendons expressément, vu que la manipulation de cette matière doit être spécialement opérée par l'ouvrier; le garçon de peine doit se tenir en dehors de ce travail.

Art. 10. Lorsqu'un ouvrier aura été accepté dans un atelier et qu'il y aura travaillé quinze jours, le chef ne pourra le renvoyer qu'après lui avoir donné sa huitaine, comme aussi, si l'ouvrier veut quitter, il sera tenu de la donner au chef, usant par ce moyen de réciprocité.

Art. 11. Il est établi un bureau de placement pour les ouvriers sans travail où MM. les chefs d'atelier pourront s'en procurer au besoin.

ERRATUM. — Une inadvertance de compositeur nous a fait faire hier, dans notre article sur le rapport du maire, une singulière erreur. Nous reprochions au magistrat la ténacité qui a fait hausser le droit d'octroi sur la viande; le compositeur a mis *notre* au lieu de *votre*, en sorte que la phrase ou n'a pas de sens, ou dit tout le contraire de ce qu'elle devait dire.

La vie politique se maintient dans les états de Bade. Les députés de la gauche se sont réunis le 29 novembre à Durlach, et là, sous la présidence de M. le professeur Mittermaier, président de la chambre, ils ont arrêté la fondation d'un journal dans le but de continuer la défense des intérêts du pays.

A Heidelberg, le professeur de l'Université Gervinus fait cette année un cours sur la politique. Il réunit autour de sa chaire plus de 500 auditeurs.

Voici quelques passages d'une lettre de Londres, sous la date du 2 décembre, adressée à la France :

« Permettez-moi de vous entretenir en peu de mots des préliminaires diplomatiques qui ont précédé l'incorporation de Cracovie dans le territoire autrichien.

« Après la dernière insurrection polonaise, les trois puissances eurent plusieurs conférences sur la question de savoir ce qu'il fallait résoudre au sujet du point vulnérable de Cracovie.

« M. le général de Berg, aide de camp de l'empereur de Russie, fut envoyé à ce sujet avec une mission à Berlin, il y a plusieurs mois, afin de résoudre la question de la suppression de la république cracovienne. La Prusse et l'Autriche hésitaient : la Russie seule avait déjà son parti pris, et insistait pour la suppression.

« Comment se fait-il que la diplomatie de M. Guizot n'ait rien su de ce qui se passait de ces négociations à Berlin, toutes les feuilles allemandes ayant annoncé l'arrivée, avec une mission politique, du général de Berg à Berlin? Les conférences nombreuses entre ce général, M. de Canitz, ministre des affaires étrangères à Berlin, et l'ambassadeur d'Autriche, comte de Frañtmansdorf, n'étaient cependant point un mystère.

« La conférence de Berlin se sépara sans avoir résolu autre chose que l'occupation continue de Cracovie, sauf à prendre ultérieurement un parti final.

« Dans le courant du mois d'août, déjà M. de Tom, chargé d'affaires d'Autriche *ad interim* (en l'absence de M. le comte d'Appony), communiqua à M. Guizot une dépêche du prince de Metternich, énonçant positivement et littéralement « que les puissances continueraient à occuper Cracovie militairement, et que ces mêmes puissances avaient le projet d'incorporer Cracovie ultérieurement dans le territoire de l'une d'elles. »

« M. Guizot répondit qu'il espérait que l'occupation militaire de Cracovie pourrait bien cesser après la pacification des provinces

C'était alors la plus belle des saisons de l'année; les campagnes étaient couvertes de fleurs et ressemblaient à un tapis brodé de mille nuances; les prairies répandaient des senteurs exquises; les rayons dorés du soleil brillaient entre les taillis; les oiseaux chantaient et babillaient gaîment; la terre, comme une fiancée, s'était revêtue de sa parure, mais cette fiancée attendait son époux dans une chambre nuptiale froide et sombre, et cet époux n'était autre que la victime consacrée à la mort, les héros tombés dans la mêlée sanglante.

Albert avait rejoint son corps lorsque déjà les canons tonnaient sur la Sambre. Néanmoins il arriva assez tôt pour prendre part aux combats meurtriers de Charleroy, de Gilly et de Gosselin. Le hasard voulut qu'il fût présent partout où il se fit quelque chose de décisif. Il s'était trouvé à la prise du village de Planchenoit, qui décida la victoire la plus remarquable de toutes, celle de la Belle Alliance. Il s'était battu à l'affaire qui termina la campagne. Dans cette affaire, l'ennemi désespéré, tentant un dernier effort de courage, était venu se briser contre nos colonnes inébranlables et héroïques, qui avaient pris pied dans le village d'Issy. Lui, bravant le feu et la mitraille, se précipita sur nos rangs, comptant y jeter la confusion et la mort; mais nous le repoussâmes avec une énergie telle, que nos tirailleurs le poursuivirent jusqu'aux barrières de Paris. Dans la nuit suivante (celle du 3 au 4 juillet), on conclut la convention militaire conclue à Saint-Cloud et la reddition de la capitale (1).

Cette affaire se peignait à sa mémoire sous les traits les plus vifs; il se rappelait des choses qu'il n'aurait pas remarquées au milieu de la mêlée, qu'il ne pouvait pas même avoir remarquées. Il lui semblait avoir devant les yeux certains officiers, certains soldats. Il était frappé de l'expression indéfinissable qui brillait dans leurs regards, et provenait, non d'un mépris de la mort fier ou brutal, mais d'une extase divine. Il entendait les exhortations au combat, les paroles qui précédaient le dernier soupir, paroles mémorables, inspirées, que la postérité aurait dû recueillir comme celles des héros des temps anciens.

— Je suis, se disait Albert, comme un homme qui se réveille, se souvient qu'il a rêvé, mais ne retrouve que quelques jours après les détails de son rêve. Un songe seul peut, sur son aile puissante, traverser le temps et l'espace, créer des événements gigantesques, inouïs, tels que ceux des dix-huit jours néfastes de cette campagne. A côté d'eux paltraient les imaginations les plus hardies, les combinaisons les plus téméraires. — Non, l'esprit humain ne connaît pas sa propre grandeur; le fait dépasse les bornes de la pensée. Ce n'est pas la force matérielle et grossière, mais l'esprit qui engendre des actions telles que celles-là. La puissance morale de quelques individus inspirés aide la sagesse et le génie du capitaine, et contribue à l'accomplissement de choses qu'on ne pouvait ni espérer ni prévoir.

(La suite à un prochain numéro.)

(1) On sent que tout cela est écrit par un Allemand sous l'influence de sentiments hostiles à la France. On ne doit donc pas le prendre à la lettre. Hoffmann, qui s'était trouvé spectateur des batailles de Dresde et de Leipzig, et avait assisté à toutes les horreurs de la guerre, en avait conservé un souvenir amer.

(Note du traducteur.)

polonaises, et que l'incorporation de Cracovie au territoire d'une autre puissance était une question à résoudre par un congrès européen.

« Cette pâle et timide note ne fut nullement prise en considération; au contraire, M. de Flahaut eut plusieurs fois à entendre, à Vienne, que l'idée favorite de M. Guizot, déjà avortée et repoussée au sujet de la question espagnole, était encore plus pour l'affaire de Cracovie, où les trois puissances déclarèrent ne vouloir tolérer l'immixtion ni de la France ni de l'Angleterre.

« Une note fut encore remise à M. Guizot, dans le courant du mois de septembre dernier, dans ce sens, qu'il ne saurait être question d'un congrès pour réviser les traités de Vienne, et que les trois cabinets du Nord étaient tout-à-fait d'accord à ce sujet.

« L'échec de M. Guizot et de ses patrons était complet, et, après l'avoir subi, ils se virent forcés de garder le silence pour dissimuler leur isolement. »

Au moment même où Napoléon voulait maintenir le continent par la Russie au moyen d'une alliance intime avec Alexandre pour pouvoir être libre de ses mouvements contre l'Angleterre, l'empereur résistait aux instances du czar pour la disparition complète de la Pologne, et il écrivit, sous le coup des sollicitations d'Alexandre, une lettre dont nous tirons le fragment suivant, et qui était adressée à notre ambassadeur à Saint-Petersbourg :

Je ne veux point me déshonorer en déclarant que le royaume de Pologne ne sera jamais rétabli, me rendre ridicule en parlant le langage de la divinité, flétrir ma mémoire en mettant le sceau à cet acte d'une politique machiavélique; car c'est plus qu'avouer le partage de la Pologne que de déclarer qu'elle ne sera jamais rétablie. Non, je ne puis prendre l'engagement de m'armer contre des gens qui ne m'ont rien fait, qui m'ont, au contraire, bien servi, qui m'ont témoigné une bonne volonté constante et un grand dévouement. Non, je ne me déclarerai pas leur ennemi, et je ne dirai pas aux Français : Il faut que votre sang coule pour mettre la Pologne sous le joug de la Russie. Si je signais que le royaume de Pologne ne sera jamais rétabli, c'est que je voudrais le rétablir, et l'infamie d'une telle déclaration serait effacée par le fait qui la démentirait.

Nous lisons dans la *Gazette de Cologne* :

D'après les dernières nouvelles de Vienne, le prince de Metternich se trouve depuis quelques semaines dans un état de santé très critique. Une excitation fiévreuse qui succède à une grande atonie empêche le prince de se mettre au lit, et le force de passer les nuits dans un fauteuil; dans ces moments, on l'entend dire qu'il ne quittera plus le lit une fois qu'il s'y sera mis. Le comte de Munch-Bellinghausen, qui jouit de toute la confiance du prince, passe non seulement une grande partie du jour, mais aussi une partie de la nuit près de l'illustre malade.

Certes, si la Providence ne sommeillait pas, ce misérable assassin d'un peuple ne mourrait pas dans son lit où il redoute d'entrer. Mais voilà la justice humaine. Qu'un fou tire sur un roi, dans sa démence constatée; il sera bien heureux de sauver sa tête, et on le vouera officiellement à l'exécration des siècles. Qu'un homme, pensionné par trois ou quatre gouvernements, non compris celui qu'il représente; qu'un homme mette à prix la tête des malheureux Polonais, hommes, femmes, enfants, vieillards, et déchaîne contre eux la fureur sanguinaire d'une nouvelle jacquerie, ce monstre sera toujours un illustre ministre, et les gouvernements, même ceux qui se prétendent libéraux et civilisés, tendront leur main à la main sanglante de ce chef suprême des égorgeurs de Gallicie!... Ah! si nous sommes civilisés, que dira-t-on des sauvages!

Afrique française.

L'Akhbar donne de nouveaux détails sur la délivrance des prisonniers français détenus par Abd-el-Kader, qui seront lus avec intérêt. Voici comment s'exprime ce journal :

« Nous nous sommes contentés, dans notre dernier numéro, d'annoncer sommairement la délivrance de nos malheureux prisonniers; nous avons même oublié de mentionner le nom d'une de ces honorables victimes, le hussard Metz, ce qui porte leur nombre total à dix hommes et une femme. Dix hommes! c'est là tout ce qui a pu revoir le drapeau de la France! Tous les autres ont péri, massacrés par le fer arabe, et une page de sang est venue s'ajouter encore à tant de pages sanglantes inscrites dans nos annales d'Afrique.

« Nous nous empressons, le cœur plein à la fois de joie pour le présent et de douleur pour le passé, de donner aujourd'hui tous les détails que nous avons pu recueillir sur la délivrance de nos dix braves frères d'armes, en remontant aux jours qui ont précédé celui où ils ont été si heureusement, et nous pouvons dire si miraculeusement rendus à leur patrie. Heureux encore de n'avoir payé qu'avec de l'or la rançon de ces nobles victimes, car pas un prisonnier arabe n'a été rendu en échange, contrairement à ce qui devait d'abord avoir lieu.

« Après treize mois d'une captivité qui devenait de jour en jour plus rigoureuse, un khodja (fourrier) fut appelé le lieutenant-colonel de Cognord avec le lieutenant Morin, pour leur dire, à l'aide d'un interprète, que, comme l'échange pourrait traîner encore longtemps, il était chargé de demander si les prisonniers voulaient racheter leur liberté au prix de 12,000 duros (62,000 f.). M. de Cognord répondit, ainsi que l'officier qui était avec lui, que cette somme était beaucoup trop élevée, et que, traitant en leur propre nom, ils ne pourraient pas la donner, n'ayant point d'ailleurs mission de discuter une pareille affaire.

« Après une foule de pourparlers sans résultat, le khodja dit à M. de Cognord de bien réfléchir, attendu que, s'il ne prenait pas une prompt détermination, il pourrait bien leur arriver ce qui était arrivé aux autres prisonniers.

« L'affaire traîna ainsi trois semaines, les Arabes espérant toujours qu'on céderait à leurs exigences. Voyant enfin le contraire, ils rabattirent de leurs prétentions, d'abord à 50,000 f., puis à 40,000 f., puis enfin à 36,000 f., en recommandant à M. de Cognord le plus grand secret, Abd-el-Kader ne devant point avoir connaissance de ce marché, et la somme exigée devant, au dire des Arabes, être distribuée aux chefs qui avaient fait des dépenses pour nourrir les prisonniers.

« On écrivit alors au gouverneur don Demetrio de Benito, qui répondit qu'il n'avait pas l'argent nécessaire, qu'il était même impossible de se le procurer à Melillah, mais que, si l'on voulait s'en rapporter à sa parole, il garantissait le paiement. Les Arabes refusèrent, et on se décida alors à écrire à M. le consul à Malaga.

« Le gouverneur de Melillah envoya donc la communication de M. de Cognord au consul de France à Malaga. Il prévint M. de Cognord de ce qu'il venait de faire, et ce dernier répondit, à la date du 14 octobre 1846 :

« Monsieur le gouverneur,

« Nous avons reçu le 11, à onze heures du soir, votre lettre du

10 du courant. Nous avons vu avec une grande joie les espérances que vous nous donnez. Il est malheureux pour nous qu'elles n'aient pas pu se réaliser tout de suite. Les Arabes qui nous ont en leur pouvoir veulent être certains, avant de nous faire partir pour nous livrer, que vous avez à votre disposition la somme demandée, et sont disposés à nous conduire près de Melillah, du 25 au 31 octobre; mais il est essentiel que vous spécifiez dans votre réponse que cette somme se trouvera entre vos mains à cette époque.

« Nous vous sommes tous très reconnaissants, monsieur le colonel, de l'empressement avec lequel vous avez accueilli notre prière, ainsi que des démarches que vous vous êtes empressé de faire en notre faveur. Nous comptons encore, monsieur le gouverneur, sur toute votre obligeance pour ne mettre aucun retard à faire préparer pour l'époque fixée ci-dessus la somme demandée dans notre première lettre. Le plus léger retard pourrait nous coûter cher.

« En attendant le bonheur de la liberté, veuillez agréer, etc.

« Le lieutenant-colonel COURRY DE COGNORD. »

« P. S. — Aujourd'hui, l'affaire que nous traitons est un simple marché conclu entre les Arabes et nous.

« P. S. — Nous croyons fermement que votre généreuse intervention dans cette affaire lèvera, du côté des nôtres, toutes les difficultés qui se sont présentées depuis un an pour notre départ. »

« vance; nous vous prions, Monsieur le colonel, de vouloir indiquer le porteur de la commission. »

« A la réception de cette lettre, M. le gouverneur de la province d'Oran fit appeler chez lui M. Bérard, commandant du *Vélocé*, en l'invitant à amener avec lui un officier du bord. Le commandant prit M. Durande, enseigne de vaisseau. A la suite de l'entretien, le *Vélocé* reçut ordre de partir sans retard pour Melillah, afin d'ouvrir une conférence avec le gouverneur de cette place pour décider ce qu'il y avait de mieux à faire pour mener à bien cette négociation. M. Bérard reçut en même temps du trésor la rançon exigée, plus une somme de 1,000 f. pour frais imprévus.

« Voici la teneur des instructions données au commandant du *Vélocé* :

« Oran, 17 octobre 1846.

« Commandant,

« Avant votre départ, je tiens à vous répéter que je vous laisse entièrement libre de donner une suite quelconque à l'affaire dont je vous ai entretenu ce matin. Si donc vous vous apercevez, pendant votre séjour à Melillah, qu'il n'y a rien à espérer en faveur de nos pauvres compatriotes, ramenez M. Durande et l'argent qui lui est confié. Si même vous trouviez que le gouverneur est mal disposé, et qu'il n'est pas possible de loger M. Durande sans l'exposer à se faire voler, prenez sur vous également de tout ramener. Enfin, je laisse à votre sage appréciation le soin de donner à cette affaire toute la suite dont elle est susceptible. Vous trouverez sous cette enveloppe les instructions qui doivent guider M. Durande dans sa mission. »

« M. Durande était chargé de garder par devers lui la rançon, et de ne la livrer que contre l'échange des prisonniers, sans en distraire aucune partie; il devait descendre et rester à Melillah, sous prétexte de santé. Le gouverneur de Melillah ne voulait pas l'autoriser à rester dans la place, sans un ordre exprès du capitaine-général de Grenade. Le commandant du *Vélocé* pria dès lors le gouverneur, en lui communiquant les instructions données à M. Durande, de vouloir bien se mettre en son lieu et place : ce que le gouverneur accepta. La somme fut donc laissée à Melillah.

« Un nouvel émissaire, parti le 6 novembre dernier de la *deira*, distante de deux jours de marche de Melillah, apporta le 10 au chef des Beni Bougaffor, tribu voisine de Melillah, une lettre de l'Arabe qui avait stipulé la délivrance moyennant rançon. Cette lettre invitait le chef à se rendre à la *deira*, accompagné du porteur, afin d'amener les prisonniers et de les conduire devant la place. Cette lettre fut communiquée, le lendemain, au gouverneur de Melillah, par un émissaire du chef des Bougaffor, qui prévint, en même temps, que les prisonniers ne pourraient être introduits dans la place que du 23 au 27, parce que, pendant ces quatre jours, il devait être chargé, avec les gens de sa tribu, de garder la ligne volontaire établie devant la ville. Les tribus qui habitent les environs de Melillah sont alternativement en service pendant quatre jours. Pour ne pas éveiller les soupçons des Arabes, le commandant du *Vélocé* dut s'abstenir, autant que possible, de paraître devant Melillah, en conséquence de quoi M. Durande fut chargé d'établir entre cette ville et Djemmaâ-Ghazaout des communications à l'aide d'une balancelle naviguant sous pavillon espagnol.

« Sachant que les prisonniers ne seraient livrés que du 23 au 25, le commandant du *Vélocé* arriva devant Melillah le 27 seulement, à sept heures du matin, pour ne pas éveiller de soupçons, ainsi que recommandation lui en avait été faite.

« Le jour même, c'est-à-dire le 18, le gouverneur envoya par un de ses émissaires à M. de Cognord la nouvelle qu'il avait à sa disposition la somme demandée pour le rachat des prisonniers. Cet émissaire se présenta comme malade auprès des prisonniers. Il venait, disait-il, réclamer les soins de M. le docteur Cabasse, qui se trouvait parmi eux. Il parvint à lui remettre le message du gouverneur, et reçut des prisonniers, sous la forme d'une enveloppe contenant une dose médicinale, le billet ci-joint, non signé :

« Votre lettre du 18 nous a causé la plus grande joie. Seulement nous avons été peiné qu'elle ne nous ait pas été adressée par le même Arabe. Conservez par devers vous la somme. Nous espérons, d'ici à peu de temps, être dirigés près de votre ville, et pouvoir vous témoigner l'expression de notre parfaite reconnaissance. »

« Ce furent les seules communications qui eurent lieu entre le gouverneur de Melillah et M. de Cognord.

« A peine le *Vélocé* fut-il arrivé devant Melillah, qu'un canot partit de la place, portant un capitaine espagnol, don Louis Corpa, qui vint annoncer que les prisonniers, arrivés la veille à Melillah, s'étaient embarqués immédiatement à bord de la balancelle commandée par l'enseigne Durande, et que la balancelle s'était mise en route à deux heures de l'après-midi. »

Souscription ouverte à la mairie de Vaise

EN FAVEUR DES INONDÉS DE LA LOIRE.

(3^e liste.)

Picon (Louis), employé de l'octroi, 2 f. — Rostaing, syndic de la 1^{re} compagnie des crocheteurs de Vaise, 5 f. — Les membres de la Société de bienfaisance des Vieux-Amis, 24 f. 90 c. — Moitié du produit net d'un bal avec tombola donné par la Société musicale de Vaise au bénéfice des inondés de la Loire et des indigents de Vaise, 115 f.

Total de ce jour. 146 f. 90 c.
Montant des listes précédentes 2,920 25

Total général au 10 décembre. 3,067 15

M ^{lle} Beroud, 5 f. — M ^{me} Beroud, 5 f. — MM. Jupin, facteur chef des Messageries Royales, 3 f. — Moyne, 5 f. — Produit d'une collecte faite chez M. Berger, marchand de vins à Lyon, rue Saint-Jacques, n° 15, 39 f. — Perraz, 50 f. — Total..... 107 f. c.	
Total des listes précédentes.....	3,452 f. 35
Total général.....	3,519 f. 35 c.

Chronique.

Les infortunes qui sont dues aux inondations de la Loire ont causé les scènes les plus douloureuses. Si Roanne et sa banlieue ont éprouvé des pertes évaluées à près de six millions, qu'on se figure les désastres qui ont affecté les vallées riveraines, en descendant le fleuve jusqu'à Tours et au-delà.

On lit dans une lettre écrite à un des journaux du clergé : « Les malheureux dont les maisons sont restées debout s'y trouvant en proie à la misère, au froid, aux maladies et à la faim. Les connaissances de pauvres curés qui, après s'être imposés tous les sacrifices et s'être dépouillés de tout, se voyant sans ressources pour faire face aux calamités qui accablent leur infortuné troupeau, tombent dans une sorte de désespoir et nous conjurent de ne pas laisser oublier tant de malheureux. L'un d'eux nous envoie un petit morceau de pain que les pauvres mangent à Blois, et n'en a pas qui veut. C'est une pâte noire et dure comme la pierre, dont l'aspect secule excite le dégoût. Rien de plus triste que le littoral de la Loire en ce moment : les terres les plus fertiles naguère sont recouvertes de plusieurs pieds de sable; ailleurs, la terre végétale ayant été emportée, un grand nombre d'arbres sont tombés et tombent chaque jour d'eux-mêmes. La mortalité est très grande. »

— Les sous-officiers du 1^{er} bataillon du 49^e de ligne, en garnison à Chalon-sur-Saône, ont eu l'heureuse idée de donner une représentation dramatique au bénéfice des pauvres. Quelques uns d'eux ont rempli leurs rôles avec esprit. Cette représentation a donné la somme de 115 f. 50 c., produit net.

— La plupart des réfugiés espagnols qui se trouvaient à Bourg depuis plusieurs années ont pris leurs passeports pour rentrer dans leur patrie en vertu de l'amnistie.

— On écrit de Chalon-sur-Saône : « La Saône a considérablement baissé; elle est à 4 mètres 40 centimètres. »

— Un détachement du 6^e escadron du train partira le 9 de Strasbourg, sous les ordres de deux officiers, pour aller chercher à Lyon 550 sacs de blé destinés à la place de Strasbourg. Ce détachement, fort de 100 chevaux de trait et 25 chevaux de selle, emmène vingt-cinq chariots.

— 60 hommes du 11^e d'artillerie sont arrivés à Marseille avec une partie des prologes qui ont été affectées par le département de la guerre au transport des céréales. Nous aimons à croire que ce charroi auxiliaire ne sera pas spécialement consacré au convoi des subsistances militaires; s'il en était ainsi, la mesure serait illusoire et n'atteindrait pas le but utile que l'on s'est proposé. (Sémaphore.)

Les mesures qui ont été prises par le gouvernement à l'effet d'assurer d'une manière complète l'approvisionnement des grains ont déjà produit les meilleurs résultats. Le port de Marseille regorge de navires chargés de blé et de grains, et il a fallu prendre des mesures de précaution exceptionnelle pour éviter l'encombrement et les accidents. Les bâtiments entrés dans les dix jours, du 18 au 27 novembre dernier, sont au nombre de 70; 22 venant d'Italie et de Malte, ils portaient ensemble 72,900 hectolitres de grains de toute sorte; 30 d'Alexandrie, avec 14,300 hectolitres; 17 de Turquie, portant ensemble 55,400 hectolitres; 26 des ports de la Russie, avec 107,180 hectolitres.

Nouvelles diverses.

— C'est le 28 novembre qu'on a trouvé deux filles publiques gisant dans leur chambre, à Alby (Tarn), mortes toutes deux d'une blessure faite, à chacune de la même manière, à l'artère carotide. Voici le dénouement curieux de ce drame.

On écrit d'Alby, 3 décembre : L'assassinat avait été commis dans la nuit du vendredi au samedi 28 novembre. Le meurtrier avait laissé dans la chambre où il avait commis le crime une chemise d'homme couverte de sang. M. le procureur du roi et M. le juge d'instruction pensèrent que le meurtrier était sans doute couché avec l'une de ces filles, et l'avait assassinée endormie (la netteté et la profondeur de la blessure l'indiquaient assez), et qu'après avoir tué celle-ci, il était allé au lit de l'autre, avec laquelle il y aurait eu lutte avant la mort (les empreintes des ongles trouvées sur le cadavre le démontrent); qu'après ce double meurtre, l'assassin, qui était nu, avait abandonné cette chemise couverte de sang. M. le procureur du roi remarqua que la chemise ensanglantée était neuve et n'avait jamais été lavée. Cette chemise avait donc, suivant toute probabilité, été achetée à Alby peu de temps avant l'assassinat. Aussitôt il fit comparaître au parquet tous les marchands de chemises confectionnées. Une marchande, fort brave femme et très intelligente, en voyant cette chemise, commença à dire : « C'est la coupe et la longueur des chemises que je confectionne; je pourrais cependant me tromper, mais je me rappelle que le 25 novembre j'ai vendu à un militaire, qui était tambour ou musicien, une chemise avec quelques défauts que je vais vous signaler; et si celle que vous me présentez porte ces défauts, évidemment c'est elle. »

Aussitôt elle dit qu'une couture de la manche a été faite au rebours par une jeune ouvrière, qu'il y a à cette même manche un ajout fait avec de la toile différente, et qu'enfin, la jeune ouvrière n'ayant fait qu'une boutonnière au devant de la chemise, elle a été obligée d'en ajouter une autre faite par elle-même et mieux confectionnée que celle de l'ouvrière. Ces indications données, on examine la chemise ensanglantée, et on se qu'avait annoncé la marchande se vérifie parfaitement. C'est donc celle qui avait acheté la chemise qui était l'assassin.

La marchande ajoute que ce tambour ou musicien lui avait dit être logé chez Gesse, aubergiste. Ce dernier, mandé au parquet, dépose que, le 25 novembre, un tambour qu'il ne connaît pas par son nom, retiré du service, était arrivé chez lui, qu'il y était resté jusqu'au 27 au matin, que ce jour il était sorti et n'était rentré à l'auberge qu'à onze heures du soir, qu'il avait bu un coup et s'était retiré annonçant qu'il repartait. C'est donc cette nuit que fut commis l'assassinat. Quel était ce tambour? Un honnête ouvrier se présente et dit à M. le procureur du roi qu'il connaît cet homme pour avoir servi dans le 9^e léger, qu'il se nommait Carcassès, et qu'il résidait habituellement à Puy-laurens, chef-lieu de canton du département du Tarn.

Une autre preuve a été fournie à la justice. Un clairon du 21^e léger, en garnison à Alby, encourageant le risque d'être puni par ses chefs, est venu dire que dans la nuit de l'assassinat il s'était échappé de la caserne à une heure et demie pour aller voir une des filles assassinées; qu'arrivé à leur domicile, on lui ouvrit la porte, et qu'une d'elles lui dit qu'il ne pouvait pas entrer; que le tambour qu'il avait vu l'autre jour était avec elles d'eux et devait passer la nuit dans leur chambre. Sur cette observation, le clairon se retira. Le lendemain, on trouvait ces deux malheureuses assassinées. M. le procureur du roi envoya aussitôt une commission rogatoire au juge d'instruction de Laval pour se transporter tout de suite à Puy-laurens et

arrêter Carcassès, visiter ses habits et sa personne, et lui faire subir un interrogatoire pour qu'il eût à rendre compte de l'emploi de son temps pendant la nuit du 27 au 28 novembre.

Le mardi 1^{er} décembre, le juge d'instruction de Laval se transporte à Puy-laurens et parvient à faire opérer l'arrestation de Carcassès. On constate que l'une de ses boîtes est tachée de sang. Il est en possession d'une somme de 545 francs et de quelques foulards à la marque des victimes. Il refuse de répondre à l'interrogatoire.

Jamais preuve plus complète d'un grand crime ne fut acquise à la justice. Les gendarmes enferment sous clef Carcassès; mais ils commettent l'imprudence de le laisser seul, au lieu de le garder à vue, comme l'avait recommandé M. le procureur du roi. Dans la nuit, le coupable, bien qu'il eût les menottes aux mains, s'est pendu avec un foulard.

— On lit dans le *Sicéle* :

« Notre feuilleton consacré à la revue de Paris est nécessairement l'écho des bruits qui circulent dans le monde parisien. C'est à ce titre qu'il avait recueilli samedi dernier une nouvelle fort répandue dans les salons et dans les foyers de théâtre. On disait que M^{lle} Rachel abandonnait la religion israélite pour se faire chrétienne. Mais la renommée induit quelquefois en erreur ses interprètes les plus sincères, et voilà précisément ce qui est advenu en cette circonstance. M^{lle} Rachel nous écrit de son main pour démentir le bruit de sa conversion, et nous nous empressons de lui donner acte de sa requête. Notre rectification est franche et sans réserve. Nous ne rechercherons pas si la nouvelle prenait sa source dans quelque négociation plus ou moins entamée; nous dirons que le bruit était complètement illusoire et dénué de tout fondement valable. Il serait difficile d'être plus formel et plus explicite. »

« Si nous avions besoin de nous justifier, nous dirions que le bruit dont nous nous sommes fait l'écho n'était pas de ceux que l'on doit considérer comme appartenant à la vie privée. La publicité qui n'aurait pas manqué de s'emparer du fait accompli pouvait bien, et à plus forte raison, en reproduire la simple annonce. La nouvelle n'avait d'ailleurs rien d'injurieux pour M^{lle} Rachel, et nous pouvions la répéter sans nous écarter des légitimes hommages que nous avons souvent rendus à la grande tragédienne, et sans rien diminuer de l'admiration que nous inspire son incomparable talent. La prétendue conversion de M^{lle} Rachel s'était faite, disait-on, sous les auspices de la plus haute société; M^{lle} Rachel devait être présentée au baptême par deux personnages de l'aristocratie la plus illustre et la plus digne de respects. Il n'y avait donc là rien que de très honorable pour M^{lle} Rachel. »

« Mais ces considérations doivent s'effacer devant la vérité. Nous n'avons ni à blâmer ni à louer M^{lle} Rachel de sa conversion, laissant ce soin à d'autres juges. Aujourd'hui, nous féliciterons hautement les israélites de conserver leur éminente coreligionnaire. La fidélité de M^{lle} Rachel à sa religion primitive laisse dans tout son éclat la gloire de la nation juive, qui compte en France, et dans tous les rangs de la société, tant de représentants si recommandables par les services rendus au pays, si influents par leur position, si distingués par leurs talents et par leur caractère. »

— La misère sévit cruellement dans l'arrondissement de Beaupréau. L'*Hermine* de Nantes raconte que de malheureux pères de famille se présentent dernièrement, à deux heures du matin, à la porte d'une ferme. Le fermier, étonné de cette visite nocturne, leur demanda ce qu'ils voulaient. « Ne nous ouvrez pas, lui répondirent-ils, nous sommes neuf; donnez nous, s'il vous plaît, neuf morceaux de pain par la fenêtre, car nous n'en avons pas chez nous, et nous n'osons pas aller en demander en plein jour ! » Leur demande satisfaite, ils se retirèrent paisiblement.

Une profonde misère désolait également les contrées de la Meurthe qui avoisinent les Vosges. Beaucoup de familles vendent le peu qu'elles possèdent et se dirigent vers l'Amérique. Dieu veuille qu'elles y trouvent un sort plus heureux ! Parmi les propriétaires du pays qui ne craignent pas de s'imposer des sacrifices considérables pour soulager les malheureux qui les entourent, il faut citer MM. de Klopstein et Chevandier, qui ont fait amener plusieurs voitures de riz et de pommes de terre pour être partagées entre les indigents.

— La nouvelle de la mort de M. le contre-amiral Bruat, que les journaux anglais ont annoncée, est heureusement inexacte; mais il paraît que des hostilités ont encore eu lieu, et qu'elles ont retardé la rentrée en France du gouverneur de Taïti, officiellement remplacé, comme on sait, par M. le capitaine de vaisseau Lavaud.

— Le barreau de Moulins (Allier) vient de décider qu'un cabinet de consultations gratuites serait ouvert le lundi de chaque semaine pour les ouvriers et les indigents.

— Une aventure assez bizarre a mis tout récemment en émoi la commune de Valanges (Seine-et-Marne).

A cinq heures du matin, le maître d'école, une lanterne à la main, se dirigea vers l'église, comme à l'ordinaire, pour y sonner l'*Angelus*. Il ouvrit la porte. O surprise ! il entend sous les sombres arceaux de l'église un bruit étrange : c'étaient des trépidations confuses, auxquelles venait se joindre le fracas des chaises qui tombaient et s'entrechoquaient. Il referma précipitamment la porte. A ses cris accoururent quelques paysans; il leur raconta l'aventure. D'abord ils se moquèrent de sa frayeur. Quelques-uns d'entre eux, plus intrépides, veulent pénétrer dans l'église. Au moment où ils ouvrent la porte, un nouveau bruit éclate dans le sanctuaire. Ils reculent en désordre et se hâtent de clôturer la porte fatale.

Le maire est prévenu; on lui dit que très probablement une bande de voleurs a pénétré dans l'église. Ce fonctionnaire ceint son écharpe, rassure ses administrés, et, entouré des plus courageux qui s'arment de pioches et de bèches, il se rend immédiatement sur les lieux. La porte est ouverte; le maire, d'un pas ferme, entre dans l'église. Alors on voit tout à coup s'agiter dans l'ombre un corps énorme, d'une forme indécise et formidable, surmonté de deux pointes menaçantes. « C'est le diable ! voilà ses cornes ! » s'écrie-t-on dans la foule. Le maire, sans s'émouvoir, dirige vers ce terrible objet les feux de la lanterne sourde... C'était un âne, un âne fort pacifique qui le matin était revenu de Crécy, enfourché par son maître, vigneron, quelque peu amateur du jus de la treille.

L'homme, atterré dans un cabaret dès la veille, avait laissé en plein air sa monture. L'animal, qui avait trouvé la nuit froide, s'était mis en quête d'un gîte, et, sans penser à mal, avait été chercher un asile dans l'église dont la porte était restée ouverte.

— Une ordonnance royale du 30 novembre, insérée au *Moniteur*, décide que le corps royal du génie maritime sera porté à l'effectif ci-après, savoir :

- 1 inspecteur-général,
- 6 directeurs des constructions navales,
- 18 ingénieurs de 1^{re} classe,
- 18 ingénieurs de 2^e classe,
- 22 sous-ingénieurs de 1^{re} classe,
- 22 sous-ingénieurs de 2^e classe,
- 12 sous-ingénieurs de 3^e classe.

Total..... 99

Le nombre des élèves à recevoir à l'école d'application du génie maritime sera réglé chaque année par le ministre de la marine, d'après les besoins du service.

— Des renseignements consulaires annoncent qu'une mine de mercure vient d'être découverte près de Monterey (Californie), sur le territoire de la mission de Sainte-Claire. Cette mine a déjà reçu un commencement d'exploitation, et les résultats qu'elle a données, avec des moyens très imparfaits, ont dépassé, assure-t-on, les calculs les plus favorables. L'extraction du minerai est très facile, et le produit s'élève à 25 0/0 de mercure. Le combustible abonde dans les environs, et n'entraîne que les frais de coupe et de transport. La situation précaire de la Californie et l'état de guerre où se trouve le Mexique rendront sans doute fort difficile la formation d'une compagnie pour l'exploitation en grand de cette mine dont les produits seraient, assure-t-on, considérables et facilement réalisables, à cause du voisinage du Mexique, qui consomme beaucoup de mercure.

— On écrit de Genève :

« Depuis lundi on a commencé la distribution de soupes économiques au prix de 10 centimes. Elles sont très substantielles, et, dès le début, elles ont obtenu grande faveur. Les ménages les plus aisés n'ont pas dédaigné d'en faire prendre. »

— Les journaux de Londres publient de dramatiques détails sur un incendie qui a dévoré un vaste édifice dans lequel étaient exposés une ménagerie et un musée ambulants. Les flammes ont éclaté pendant la nuit, et se sont propagées avec une telle rapidité, qu'il a été impossible de sauver aucun des nombreux hôtes de cet établissement. Parmi les victimes, on compte une malheureuse naine qui coçait sur un grabat au milieu d'une collection de figures de cire dont la facile combustion a puissamment contribué aux progrès de l'incendie. Il y avait en outre une grande quantité de serpents et de singes dont les sifflements et les cris d'agonie remplissaient d'une douloureuse terreur les spectateurs de cet effrayant sinistre. On ignore la cause de cet événement, et l'on accuse la police de Londres de ne pas avoir organisé assez rapidement les moyens de sauvetage.

— Un nouveau sinistre vient d'ajouter aux pertes que le naufrage de la *Chevette* et les désastres éprouvés par la station des Antilles dans l'ouragan de la Havane ont occasionnées cette année à la marine française. Une lettre de Cayenne, reçue à la Basse-Terre, annonce que le bateau à vapeur *l'Eridan*, attaché au service local de notre colonie de la Cayenne, a fait côte dans ces parages, ayant à son bord le gouverneur de Cayenne, M. Pariset. Personne n'a péri, mais le bâtiment est entièrement perdu.

Le bateau à vapeur *l'Eridan*, de la force de 60 chevaux seulement, était commandé par M. d'Alteyrac, lieutenant de vaisseau. Il a été construit à Paris en 1843, et était attaché au port de Lorient.

— Dans la nuit de samedi dernier la rade de Quillebeuf a été le théâtre d'une affreuse catastrophe dont les suites ont été déplorables.

Le remorqueur *le Rouen*, de 160 chevaux, chauffait pour appareiller en destination du Havre, quand tout à coup, l'un des bouilleurs venant à crever, l'eau s'échappa bouillante, inondant de ses jets brûlants quatre personnes qui se trouvaient à cet instant dans l'emplacement de la machine. Un malheureux hasard y avait amené le brigadier de douanes Debussierol, qui, de retour d'une mission de service, avait pris passage pour regagner sa résidence, et qui, mortellement atteint, a été asphyxié sur le coup. Le chef mécanicien a éprouvé des blessures très graves, et l'un des chauffeurs est, dit-on, dans un état très inquiétant. L'autre, quoique fort souffrant et grièvement malade, est hors de tout danger.

Nous n'avons pas d'autres détails sur les circonstances de cet accident, auquel le capitaine et le pilote n'ont échappé que par leur absence momentanée du bord. *Le Rouen* est resté à Quillebeuf.

— On écrit de Boulogne :

« La pêche du hareng, sur le résultat de laquelle on avait d'abord conçu quelques inquiétudes, a donné ces jours-ci avec abondance. On cite entre autres un bateau de Fécamp qui en avait pris d'un seul coup de filet une si grande quantité que les seines, qu'il a fallu soulever au moyen de la grue, se sont rompues tout à coup sous le poids de ces nombreux poissons. »

Nouvelles Étrangères.

SYRIE.

ALEP, 14 novembre. — On continue ici à reconnaître dans la personne et la conduite de S. Exc. Moustapha-Pacha toutes les conditions nécessaires pour bien gouverner notre province. Dans tous ses actes, cet officier-général suit invariablement le même système d'indépendance et de justice. La révision des livres des banquiers juifs du trésor ayant éclairé sur l'abus qu'on faisait des revenus de l'Etat, et un déficit assez considérable ayant été découvert dans la caisse publique, il a d'abord obligé les coupables à payer sans délai les sommes par eux détournées, puis il les a chassés de leur emploi en leur enlevant tout espoir de l'occuper de nouveau. Le chef de ces banquiers a voulu s'empoisonner avec de l'arsenic; mais il n'y a pas réussi, grâce à sa robuste constitution et aux secours de l'art. Cette tentative de suicide a fait beaucoup de bruit et de sensation, à cause des relations d'intérêt que les banquiers avaient avec plusieurs maisons juives de cette ville.

Tout en portant sa sollicitude sur les affaires de cette importance, le pacha ne néglige pas celles qui, sans exiger des soins aussi vigilants, n'en fixent pas moins l'attention du public. Frappé de l'état peu satisfaisant de la voirie, le gouverneur a pris à cet égard les mesures les plus sévères, et, à l'heure qu'il est, les rues d'Alep présentent une propreté jusqu'ici inconnue. On avait assurément été mal renseigné en annonçant que le choléra nous avait envahis; l'état sanitaire d'Alep est parfait, nul symptôme de choléra ne s'est montré parmi nous. Il est à espérer que si le fléau, ce qu'à Dieu ne plaise, se dirigeait de notre côté, l'administration sanitaire saurait prendre les mesures les plus propres à arrêter la marche d'une maladie dont Alep eût tant à souffrir en 1832.

— On a reçu la nouvelle que la grande caravane de Damas et d'Alep qui se rendait à Bagdad a été attaquée et pillée, à vingt lieues environ de cette dernière ville, par la tribu arabe des Anezès. Tayar Pacha se trouvait à Mardyn, où il souffrait d'une légère indisposition.

TURQUIE.

SALONIQUE, le 18 novembre 1846. — La ville de Salonique vient encore une fois d'être la victime d'un incendie qui s'est déclaré hier mardi 17 novembre au milieu du quartier des juifs. Le canon d'alarme avait eu à peine le temps de se faire entendre que le feu prenait déjà des proportions effrayantes, et les flammes, alimentées par un vent du nord assez violent, jetaient au loin des colonnes embrasées, qui, en étendant le théâtre du sinistre, neutralisaient les moyens employés pour l'arrêter. Les autorités locales et consulaires se sont portées sur les lieux du danger pour encourager les travailleurs par leur présence; mais on a eu à déplorer le manque de bras, car la garnison de notre ville, réduite à une centaine d'hommes environ, était insuffisante en pareille circonstance. Pendant quatorze heures entières, le feu n'a pas cessé de s'étendre et de dévorer tout ce qu'il rencontrait sur son passage, et ce n'est qu'à dix heures du soir seulement qu'on est parvenu à l'isoler. Mais quelle immense étendue de terrain n'avait-il pas parcourue, puisqu'il s'est arrêté d'une part à la mosquée de Sainte-Sophie, et de l'autre à Pacha-Capoucou. Puis, longeant le mur vis-à-vis la porte du Sérail, il est descendu presque en droite ligne jusqu'aux remparts de la ville pour ne s'arrêter qu'à la métropole. Plus de mille maisons israélites comprises dans cet espace ont été la proie des flammes, et ne présentent plus qu'un monceau de ruines et de vastes décombres encore fumants, sur lesquels gémit dans les larmes et la misère une population de 10,000 âmes aujourd'hui sans pain et sans asile.

Hâtons-nous cependant de dire, pour calmer d'autres inquiétudes, que le commerce n'a souffert aucunement de ce désastre, qui a pesé seulement sur la classe la plus pauvre de la ville.

Le gouverneur, Yacoub-Pacha, s'est empressé de fournir, pour quatre jours, à ses frais particuliers, du pain et du charbon en quantité suffisante aux malheureux incendiés, et le corps des négociants européens s'est immédiatement constitué en commission pour invoquer la charité publique en faveur des victimes. Quelque productives que soient les aumônes, qui déjà, par les offrandes des consuls, des beys et des principaux négociants, se sont élevées depuis ce matin à 70,000 piastres, elles seraient im-

puissantes à cicatriser tant de plaies, si nous étions réduits à nos seules ressources ; mais les cris de ces infortunés seront entendus à Constantinople, à Smyrne et ailleurs, et nous avons la ferme confiance qu'une aussi grande calamité rencontrera partout de vives et efficaces sympathies, et que le gouvernement de Sa Majesté impériale ne tardera point à étendre sa main protectrice et bienfaisante sur ces malheureuses victimes.

Indépendamment du concours actif et généreux prêté par les habitants européens et indigènes, nous devons signaler le zèle et le dévouement des équipages grecs ancrés dans le port, ainsi que de la compagnie de M. Mele; cette dernière, étrangère à la ville, a vraiment conquis des droits à sa sympathie. On a eu à déplorer la mort d'un jeune Grec écrasé sous les débris d'une maison, non loin de la métropole.

TURQUIE.

On écrit de Bagdad, à la date du 27 octobre :
« Le choléra a fait encore, depuis une quinzaine, trente à quarante victimes par jour dans cette ville. Depuis deux jours, on n'en compte plus que quatorze ou quinze.
» A Bassora, où la maladie a éclaté vers le 10 de ce mois, elle a enlevé, selon des lettres du 18, de trente-cinq à quarante personnes par jour.
» Le nombre total des victimes, dans le pachalik de Bagdad, dépassera le chiffre de vingt mille.
» Une grande partie de la population de la ville, qui s'était enfuie, est de retour.
» Le choléra a envahi Mossoul; voici ce qu'on nous mande de cette ville en date du 2 novembre :
« Le choléra a éclaté vers les derniers jours d'octobre dans la Mésopotamie. Mais, grâce, sans doute, à l'état avancé de la saison et au froid rigoureux qui règne dans cette province, le fléau a très peu d'intensité, et se présente plutôt sous une forme sporadique; ainsi, quinze ou vingt personnes seulement ont péri dans un espace de cinq ou six jours, et sur trente attaques une seule est mortelle. »

ANGLETERRE.

Une nombreuse députation d'habitants de Liverpool et des principales villes du nord de l'Angleterre, s'est rendue samedi auprès de lord John Russell, et a eu une conférence avec le noble lord au sujet d'une réduction des droits sur le thé.
— On annonce que le lieutenant-général sir Williams Gomme, gouverneur et commandant en chef de l'île Maurice, sera nommé au commandement de l'armée de l'Inde lorsque sir Hugh Gough se retirera.

ESPAGNE.

La reine a donné une audience au baron de Renduffe, qui lui a remis sa lettre de rappel.

DANEMARK.

WIBORG, 25 novembre. — Une proposition faite aux états d'abolir l'esclavage dans les colonies danoises des Indes-Occidentales vient d'être rejetée; mais l'amendement suivant du chancelier de justice, M. Funder, a été adopté. Il est ainsi conçu :
« Il sera fait une enquête sur la position des esclaves des colonies des Indes-Occidentales, et si des sacrifices étaient nécessaires de la part de l'Etat pour l'exécution de cette mesure, le gouvernement présenterait ses vues à ce sujet aux Etats. »
Dans la séance du 23 courant, les Etats se sont occupés d'un projet d'établissement d'un chemin de fer du Lymfjord à Rendsbourg.

ETATS-UNIS.

Le journal anglais le *Sun* donne la liste suivante des candidats qui se préparent à disputer la succession du président Polk, et dans laquelle nous trouvons sept whigs et seulement quatre démocrates. Cette moins grande division du parti démocrate mériterait d'être signalée, et pourrait avoir une influence sur le résultat de la lutte, si le jour en était assez rapproché pour que l'on pût prendre au sérieux l'état actuel de ces candidatures. En tous cas, nous reproduisons la liste du *Sun* à titre de renseignement :
MM. Daniel Webster (whig), Lewis Cass (démocrate), Silas Wright (démocrate), John Clayton (whig), John C. Calhoun (démocrate), John M. Calhoun (whig), Samuel Houston (démocrate), Henry Clay (whig), J. Cuttenden (whig), J. M. Lane (whig), Wenfield Scott (whig).

SUISSE.

On lit dans la *Revue de Genève* :
« La faction rétrograde a repris haleine depuis quelque temps sous l'invocation de l'intervention étrangère. Elle exploite tant qu'elle peut les bruits qu'on fait courir à ce sujet et qui sont répétés par plusieurs feuilles publiques. Nous-mêmes nous reproduisons dans notre numéro de ce jour ce que dit la *Gazette d'Augsbourg*, mais en même temps nous pouvons rassurer nos lecteurs à ce sujet.
» Nous savons de très bonne part que le ministère français n'a jamais été moins disposé à écouter les crailleries de notre faction réactionnaire; il se plaint amèrement d'avoir été trompé par elle sur la situation de la Suisse, et sans porter aux cantons libéraux une affection bien tendre, il commence à comprendre que c'est en eux seulement que se trouvent l'avenir et la consistance de la confédération. »

POLOGNE.

La *Gazette d'Aix-la-Chapelle* du 6 décembre contient, sous la rubrique de Pologne, ce qui suit :
« A partir du mois de janvier prochain, la ligne de douanes existant entre le royaume de Pologne et l'empire de Russie sera supprimée, le commerce sera libre, et les fabricants polonais en tireront le plus grand profit.
» Au nouvel an russe, le royaume de Pologne, établi et garanti par les puissances signataires du traité de Vienne, après avoir perdu sa constitution, en vertu d'un ukase de l'empereur Nicolas de l'année 1831, et avoir été gouverné jusqu'à ce jour d'après le statut organique, sera formellement supprimé et transformé en un gouvernement russe. On fait déjà tous les préparatifs nécessaires pour cela. »

POST-SCRIPTUM. — Aujourd'hui, à une heure et demie, le courrier de Paris ne nous était pas encore parvenu.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

OBJETS D'ÉTRENNES

Chez le sieur COQUAIS,
8, rue Saint-Côme, au grand 8.

Grand assortiment de bijouterie en OR et ARGENT, des plus nouveaux goûts, et à des prix très modérés.

PILULES FERRUGINEUSES DE VALLET. — Le rapport approuvé par l'Académie royale de Médecine sur ces pilules ne laisse aucun doute sur les avantages qu'elles présentent pour guérir les pâles couleurs, les pertes blanches, et pour fortifier les tempéraments affaiblis soit par l'âge, soit par les maladies. Aussi les médecins les prescrivent-ils de préférence à tous les autres ferrugineux.

On devra rejeter comme contrefaite toute préparation qui serait offerte sous la dénomination de *Pilules de Vallet*, et qui ne porterait pas sur l'étiquette la signature Vallet. — Dépôt à Lyon, chez M. André, pharmacien, place des Célestins, et chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux; à Rive-de-Gier, chez M. Rigaut; à Tarare, chez M. Michel; à Thizy, chez M. Bouvier.

Le rhume, l'asthme, l'oppression, le catarrhe, le coqueluche, la constipation et les glaires sont guéris en peu de jours avec les **PASTILLES DE CALABRE** de POTARD, pectoral des plus agréables. — Dépôts à Lyon, chez MM. Vernet, pharmacien, place des Terreaux; André, pharmacien, place des Célestins, et Mme Louise Col, place Bellecour.

AVIS Un homme de 30 ans, connaissant les tissus en tous genres et la comptabilité, demande un emploi quelconque. — S'adresser à M. Herard, négociant, place Bellecour.

La vogue immense que s'est acquise en peu d'années la PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges), est fondée sur son efficacité contre les irritations de poitrine, les rhumes et les enrhumements. — Elle se vend moitié moins que les autres par boîtes de 65 f. c. et 25 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16, VERNET, place des Terreaux, 13, et à la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTIN, place de Foy; Chalon-sur-Saône, FOURCHER-MOSSEL, pharmacien, Grand-Rue, 1; Mâcon, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36, et Genève (Suisse), ROUZIER.

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 11 décembre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQ. COURANTE.		LIQ. PROCHAINE.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Paris à Orléans.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	1262 50	1263 75
Paris à Rouen.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Orléans à Vierzon.	»	»	590	»	600	590
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Paris.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Tours à Nantes.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.	»	»	»	»	640	»
prime d. 10.	»	»	»	»	648 75	650
Paris à Lyon.	503 75	»	»	»	505	»
prime d. 10.	»	»	»	»	507 50	503 75

A VENDRE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

Dans l'une des salles du tribunal de commerce d'Agén (Lot-et-Garonne),
LE MARDI 29 DÉCEMBRE 1846, A MIDI,
Par le ministère de M^e CHAUBEORDE, notaire à Agén, à la requête de MM. les syndics de la faillite LEYNIAC ET LANES, et en présence de M. le juge-commissaire;

LES TROIS PONTS

SUSPENDUS,
appartenant à ladite faillite,
Établis sur la Garonne, dans l'arrondissement de Castel-Sarrasin (Tarn-et-Garonne);

SAVOIR :

1^o Le pont de Verdun, dont la concession est de soixante-quinze ans huit mois, à partir du 20 août 1841, et dont le loyer annuel, par acte public, est de. 12,650 f.

2^o Le pont de Bourret, en face de Montech, d'une concession de soixante-trois ans six mois dix jours, à partir du 23 décembre 1837, et donnant un loyer annuel, par acte public, de. 9,500

3^o Et le pont de Belleperche, non loin de Castel-Sarrasin, d'une concession de soixante-dix-neuf ans, à partir du 6 septembre 1839, ayant un revenu annuel, par acte public, de. 10,025

Ensemble. 32,175

En outre, le fermier est tenu des réparations d'entretien, à concurrence de 300 f. pour chaque pont et par année. 900

Montant des loyers des trois ponts. 33,175
Les baux authentiques, bien garantis, ont une durée de cinq ans, à dater du 1^{er} février 1846.

L'adjudication aura lieu en deux lots.

1^{er} lot. — Pont de Verdun, sur une première mise à prix de. 150,000 f.

2^o lot. — Ponts de Bourret et de Belleperche, sur une première mise à prix de. 240,000

390,000

S'adresser, pour tous les renseignements, à Agén (Lot-et-Garonne), à M. Henri Fournel, avocat, l'un des syndics de la faillite Leyniac et Lanes, rue Garonne, 6;

Et à M^e Chaubeorde, notaire, rue Saint-Antoine, dépositaire du cahier des charges.

NOTA. — Les personnes qui se proposeront d'enchérir devront se faire inscrire en l'étude dudit M^e Chaubeorde, avec indication de leur solvabilité, dans les huit jours qui précéderont l'adjudication. (5202-7959)

A VENDRE du 15 au 31 décembre prochain, 1,500 arbres essence chêne, en totalité ou par lots, dans la propriété de la Servette, près Lagnieu (Ain). (2924)

Etude de M^e Groz, avoué à Lyon, rue Bât-d'Argent, n^o 16.

ADJUDICATION

En l'étude et par le ministère de M^e Nepple, notaire à Lyon,

le lundi 24 décembre 1846,

DE LA BELLE FABRIQUE DE BOUGIES,

Portant l'étiquette de BOUGIES ORIENTALES,

Située à la Croix-Rousse, quai de Serin, 14 et 15, Dépendant de l'actif de la Société Ferdinand Garnier et Co.

Elle est dans un parfait état de fonctionnement; des réparations importantes y ont été faites en 1844, et son matériel a été totalement renouvelé à la même époque.

Produit de l'usine pour le travail d'un jour, 500 kilogrammes de bougies.

Et pour celui du jour et de la nuit, 800 kilogr.

Mise à prix. 25,000 f.

Signé GROZ, avoué.

S'adresser, pour les renseignements, à M^{es} Groz, avoué; Nepple, notaire, et Lienard fils, liquidateur de la Société Ferdinand Garnier et Co. (2490)

Etude de M^e Fauché, huissier à Lyon, quai Humbert, n^o 12.

VENTES JUDICIAIRES.

Le lundi quatorze décembre 1846, à dix heures du matin, il sera procédé, en la commune de la Croix-Rousse, Grande-Place, à la vente aux enchères publiques et au comptant de divers objets mobiliers, tels que tables, chaises, commode, secrétaire, pendule, poêle, balances en cuivre rouge, cloche et marmite en fonte, rouet à dévider, glace, rideaux pour croisées et pour alcove, statuettes en plâtre, quinze vases de fleurs, telles que lauriers, orangers, etc. (1978)

Même étude.

Le lundi quatorze décembre 1846, à dix heures du matin, il sera procédé, à Lyon, place de la Croix-Paquet, à la vente aux enchères publiques et au comptant d'objets mobiliers, tels que chaises, coffre, bureaux, tables, chevet, presses à cylindres, poêle, baquets, un grand métier pour apprêter avec tous ses accessoires, deux chariots pour apprêteurs, etc. (1977)

Etude de M^e Pichot jeune, huissier, cours de Broches, n^o 11, à la Guillotière.

VENTE JUDICIAIRE.

Le samedi dix-neuf décembre 1846, à deux heures de relevée, sur la place Louis XVIII, près de Perrache, au marché aux chevaux, il sera procédé à la vente de deux chevaux avec harnais et d'un tombereau. Au comptant. (1773)

MAISON située à l'entrée de la Mairie, composée de trois étages, ayant treize ouvertures sur la grande route, à louer en totalité ou en partie, pour fabrique ou autre genre d'industrie. — S'adresser au propriétaire, rue du Chapitre-d'Aynay, 2, au 1^{er}. (4566)

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans recrudescence des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement gratuit, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal, (EXTRAIT DE SALSEPARILLE et POUDRE DIURÉTIQUE.) A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon. — Dépôts : à Paris, rue du Grand-Châtelier, 7; à Toulon, rue Bonnetot, 2; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir.) (4246)

A VENDRE ou à louer de suite, un

Joli petit Musée ou Cabinet d'histoire naturelle, composé de plus de SIX MILLE objets de curiosité. Cette belle exposition serait convenable dans un café ou pour quelqu'un qui voudrait voyager. Cette occasion est avantageuse par son prix modique. — S'adresser cours Bourbon, 70, à la Guillotière. (4575)

A VENDRE pour cessation de commerce.

Fonds de Café-Cabaret, bon marché, tenu par les mêmes depuis vingt-deux ans, bonne clientèle, location à un prix peu élevé; il est situé aux Brotteaux, près le pont Morand.

Pour en prendre connaissance, s'adresser à M. Pérasse, débitant, place Louis XVI, maison Gantin, aux Brotteaux. (4536)

CARTES DE VISITE

RENFERMÉES DANS UNE JOLIE BOITE.

Le cent sur carton-porcelaine. 3 f.
Id., id., polies des deux côtés. 5 f.
Lithographie H. Storck, passage Tolozan, place du Plâtre. (1618)

ÉCOLE D'ÉQUITATION,

Avenue de Noailles, aux Brotteaux.

Le sieur ROBERT prévient MM. les amateurs qu'il vient de faire placer le gaz dans son Manège, et qu'à partir du 1^{er} décembre il y aura leçons tous les soirs de huit à dix heures. (1619)

ÉTABLISSEMENT

DE DÉGRAISSAGE

Place de la Préfecture, n. 3, au 1^{er}.

M. CHATELAIN, arrivant de Paris, a l'honneur de prévenir le public qu'il détache, dégraisse, blanchit et met à neuf toutes espèces d'étoffes, habits, manteaux, pantalons et gilets, robes de soie, mérinos, mousseline de laine, indiennes, châles, crêpes de Chine, cachemires de l'Inde, barège, ainsi que toutes espèces d'ameublements, le tout à des prix très modérés. (4546)

AVIS. Une maison de commerce DEMANDE Appointements fixes et bonnes remises. On exige une bonne tenue.

S'adresser à M. Honoré, de neuf heures du matin à onze heures, rue Saint-Dominique, 14, chez le pelletier. (2915)

AVIS. La personne qui aura trouvé

une broderie application dans le trajet du pont de Nemours au pont Lafayette, est priée de rapporter cet objet chez M. PETIT, dessinateur, place Neuve-des-Carmes, n^o 1, au 2^o. Il y aura bonne récompense. (4565)

AVIS Le sieur Jean KULENKAMP, marchand de chevaux, arrivera à l'hôtel de Provence le 10 décembre avec un grand nombre de chevaux de luxe et autres. (4559)

AVIS Il a été perdu, lundi 7 courant, une Chevalière en or, garnie d'un portrait blanc. Il y aura récompense. On est prié de la rendre à M. Trillet, boulanger, petite rue Mercière, 15. (4574)

VENTE DE VIEUX PAPIERS.

Le dix-sept décembre courant, à dix heures du matin, l'administration du Mont-de-Piété fera vendre aux enchères, dans la salle de vente de cet établissement, environ 9,000 kilogrammes de vieux papiers et registres, divisés par lots de 100 kilogrammes, dont une portion ne sera livrée qu'à charge d'être mise au pilon sous la surveillance d'un employé de l'administration. (1853)

MANTEAUX ET CABANS

IMPERMÉABLES,

PRÉPARÉS AU CAOUTCHOUC,

de SOLIER et FALCOT, brevetés (sans garantie du gouvernement).

Rue des Célestins, n. 6, à Lyon.

Par de nouveaux procédés, ces fabricants sont parvenus à donner à leurs tissus la souplesse et recherchée depuis si longtemps. Leurs Manteaux et Cabans sont garantis d'une imperméabilité parfaite.

Vente en gros et demi-gros à des prix modérés.

Toiles imperméables pour Bâches. (1609)

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES.

Des dartres, démangeaisons, taches et boutons à la peau, et de toute éruption ou vice du sang. — S'adresser à la pharmacie de Ph. Quet, rue de la Préfecture, 5. A la même adresse est le seul dépôt des capsules au baume de copahu pur sans odeur ni saveur, approuvées et reconnues supérieures pour la prompte et sûre guérison des écoulements récents ou chroniques. Prix actuel : 3 f. la boîte au lieu de 4 f. (5670)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FLS.
Rue de la Poulaille, 19.